



Repérer. Comprendre. Agir

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels D.U.E.R.P.

Un outil réglementaire... et stratégique

Le DUERP n'est pas qu'une obligation administrative (2001) : c'est un tableau vivant des risques au travail, indispensable pour structurer une prévention solide.

Cette formation permet de donner du sens au DUERP, en le reliant aux situations de travail réelles et en en faisant un véritable outil d'aide à la décision au service de la prévention.



ÉVALUATION DES RISQUES
PROFESSIONNELS
DOCUMENT UNIQUE

- 1 Comprendre** le cadre réglementaire et les objectifs du DUERP
- 2 Identifier** les dangers à partir des situations de travail réelles
- 3 Evaluer** les risques de manière cohérente et argumentés
- 4 Prioriser** les actions de prévention réellement utiles et réalisables
- 5 Utiliser** faire du DUERP un outil vivant, évolutif et opérationnel.

Durée : atelier 1h30 à 4h - formation de 7 à 14h

Public : salariés, employeurs, encadrement, RH, référents prévention, CSE

Approche : pragmatique, participative et ancrée dans le travail réel

Nombre de participants : jusqu'à 10 pers.

Modalité : en intra / inter, sur site, ou salle

Accessibilité pour les personnes en situation d'handicap

Formateur(rice) : diplômé(e) Auditeur-Rédacteur DUERP